



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Lac-du-Cerf

**3 juin 2024 à 13h00**

Séance tenue au bureau municipal au 19 chemin de l'Église  
selon les dispositions du Code municipal du Québec

**Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Nicolas Pentassuglia :**

Monsieur Daniel Guindon	Conseiller	Poste 1
Monsieur Pierre Raïche	Conseiller	Poste 2
Monsieur Christian Gamache	Conseiller	Poste 3
Monsieur Jacque De Foy	Conseiller	Poste 4
Monsieur Pierre Métras	Conseiller	Poste 5
Madame Roxanne Jeanson-Bélisle	Conseillère	Poste 6

Est également présent monsieur Normand St-Amour, directeur et greffier-trésorier (intérim)  
qui agit comme secrétaire d'assemblée.

Résolution : 130-06-2024

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Roxanne Jeanson-Bélisle  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ouvrir la séance à 13h00.

**ADOPTÉE**

Résolution : 131-06-2024

### 2. AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par la conseiller Pierre Raïche  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents dont tous les membres du conseil  
municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance  
conformément à la Loi.

**ADOPTÉE**

Résolution : 132-06-2024

### 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Ajout du Club des loisirs de Lac-du-Cerf à la police d'assurance de la municipalité
5. Période de questions
6. Adoption du procès-verbal de la présente réunion extraordinaire



## 7. Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Christian Gamache  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel quel.

**ADOPTÉE**

Résolution : 133-06-2024

## 4. AJOUT DU CLUB DES LOISIRS DE LAC-DU-CERF À LA POLICE D'ASSURANCE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT la demande du Club des loisirs de Lac-du-Cerf d'être assurée avec les assurances de la municipalité de Lac-du-Cerf, soit la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

CONSIDÉRANT la possibilité d'ajouter les organismes à but non lucratif aux assurances responsabilité de la municipalité de Lac-du-Cerf;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques De Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'ajouter le Club des Loisirs de Lac-du-Cerf organisme à but non lucratif aux assurances de la municipalité de Lac-du-Cerf, dès le 1<sup>er</sup> juin l'organisme devra acquitter les frais d'adhésion d'une somme de 810\$ au total, qui inclue les frais annuels de 500\$, la surprime de 135\$ pour les jeux gonflables et 175\$ de surprime pour les feux d'artifice et ce, dès la réception de la facture.

**ADOPTÉE**

## 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 13h01

Fin : 13h02

Résolution 134-06-2024

## 6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras  
et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal de la présente séance extraordinaire en date du 3 juin 2024.

**ADOPTÉE**

Résolution 135-06-2024

## 7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le maire remercie les membres du conseil et déclare l'assemblée levée.

Il est proposé par le conseiller Daniel Guindon  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents, afin de clore la séance extraordinaire du 3 juin 2024.

**ADOPTÉE**

Initiales du maire <i>NP</i>
Initiales du dg <i>NS</i>



Je, Nicolas Pentassuglia, maire de la municipalité de Lac-du-Cerf, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nicolas Pentassuglia

Maire

Normand St-Amour  
Directeur général et greffier-trésorier  
(intérim)